

Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le , le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed BRICHA, Cécile LOMM, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Braïka SAÏF, Christophe CLOCHETTE, M'Hamed BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahim NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Celine LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

Ne prend pas part au vote : 3

Grégory BOULORD, Jacques BRIFFAULT (représenté par Celine LANOISELEE), , M'Hamed BINAKDANE,

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de l'avenant n°4-2023 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Insertion

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention validée par le conseil municipal du 2 février 2022, entre la ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Insertion,

Vu la décision du Conseil municipal du 8 février 2023 d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Gennevilliers Insertion pour un montant de 334 000€,

Considérant que la Ville apporte son soutien à l'activité développée par l'association à travers le versement de subventions,

Considérant que les montants des subventions allouées à l'association doivent être précisées chaque année par avenant dans la convention d'objectifs,

Conformément à l'article du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux subventions dont le montant annuel cumulé dépasse la somme de 23000€,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4-2023 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Insertion permettant le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 334 000€ pour 2023.

En raison des fonctions exercées dans cette association, Madame Laetitia GHIRARDI, et Messieurs M'Hamed BINAKDANE, Grégory BOULORD, Jacques BRIFFAULT et Ibrahima DIALLO ne prennent pas part au vote

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état
le 05/07/2023
Affiché le 06/07/2023
Exécutoire le 06/07/2023



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 5 juillet 2023